

**CONDITIONS GÉNÉRALES
DE LA PROMOTION « ESSAI PROLONGÉ DE DORICO PAR YAMAHA »**

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| « Revendeur agréé » | Un revendeur officiellement agréé par le Promoteur. |
| « Récompense » | Une période d'essai prolongée gratuite du logiciel de notation musicale « Dorico » de Steinberg (le Participant bénéficiera d'une période d'essai de 120 jours) à laquelle le Participant a droit lors de l'achat d'un Produit promotionnel conformément aux présentes conditions générales et comme indiqué à l'Annexe 1. |
| « Demande » | La procédure décrite à l'Article 5.2. |
| « Page de destination » | https://fr.yamaha.com/fr/musical-instruments/brass-woodwinds/explore/dorico/index.html |
| « Revendeur non agréé » | Un revendeur non agréé par le Promoteur pour vendre les produits du Promoteur éligibles à cette Promotion. |
| « Participant » | Les conditions requises pour qu'une personne puisse participer à cette Promotion sont énoncées à l'Article 3.1. |
| « Promoteur » | Yamaha Music Europe GmbH, Siemensstraße 22-34, 25462 Rellingen, Allemagne. |
| « Promotion » | ESSAI PROLONGÉ DE DORICO PAR YAMAHA |
| « Produit(s) promotionnel(s) » | Les produits énumérés à l'Annexe 1. |
| « Période de promotion » | La période comprise entre la Date de début de la Promotion et la Date de fin de la Promotion au cours de laquelle le Produit promotionnel doit être acheté, telle que définie à l'Annexe 2. |
| « Date de fin de la Promotion » | La fin de la Période de promotion telle que définie à l'Annexe 2. |
| « Date de début de la Promotion » | Le début de la Période de promotion telle que définie à l'Annexe 2. |
| « Preuve d'achat » | Les exigences relatives aux justificatif d'achat telles que définies à l'Article 5.4. |
| « Devise de référence » | L'euro (€). |
| « Conditions » | Les conditions générales telles que spécifiées dans le présent document et modifiées de temps à autre. |
| « Territoire » | L'Espace économique européen, le Royaume-Uni et la Suisse. |

ARTICLE 2 : LE PROMOTEUR ET LES PRÉSENTES CONDITIONS

2.1. Le Promoteur se réserve le droit d'annuler, d'amender, de modifier unilatéralement ou de retirer cette Promotion à tout moment, à sa seule discrétion, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

2.2. En participant à cette Promotion, les Participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions et acceptent de s'y conformer.

ARTICLE 3 : ÉLIGIBILITÉ

3.1. Pour participer à cette Promotion, vous devez résider sur le Territoire, être âgé(e) d'au moins 18 ans et avoir acheté un Produit promotionnel conformément aux présentes Conditions.

3.2. Les Participants ne sont pas éligibles à la Promotion s'ils relèvent de l'une des catégories ci-dessous ou s'ils sont employés par, ou membres de la famille d'employés :

- 3.2.1 du Promoteur ;
- 3.2.2 des filiales du Promoteur ;
- 3.2.3 des Revendeurs agréés ;
- 3.2.4 de tout agent des entités énumérées aux Articles 3.2.1 à 3.2.3 ; et
- 3.2.5 de toute autre partie directement impliquée dans cette Promotion.

3.3. La Promotion est uniquement ouverte aux Participants ayant acheté un Produit promotionnel au cours de la Période de promotion, conformément aux présentes Conditions.

3.4. Le Promoteur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des Participants et/ou d'exclure des Participants à sa seule discrétion, à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Les revendeurs et les Revendeurs agréés ne peuvent pas soumettre de Demandes au nom de leurs clients.

ARTICLE 4 : COMMENT PARTICIPER

4.1. Le Promoteur organise une Promotion dans le cadre de laquelle les Participants pourront prétendre à la Récompense correspondante indiquée à l'Annexe 1 s'ils achètent, auprès d'un Revendeur agréé, un Produit promotionnel figurant à l'Annexe 1, sous réserve du respect intégral des présentes Conditions.

4.2. La Promotion ne s'applique pas aux produits d'occasion, remis à neuf ou reconditionnés, ni aux produits achetés auprès d'un Revendeur non agréé.

4.3. Pour participer à cette Promotion, le Participant doit acheter le Produit promotionnel en ligne ou en magasin auprès d'un Revendeur agréé situé sur le Territoire.

4.4. L'achat du Produit promotionnel doit avoir lieu pendant la Période de promotion telle que définie à l'Annexe 2. La Demande visant à obtenir la Récompense doit être effectuée au plus tard à la date limite pour demander à bénéficier de la Promotion applicable au Produit promotionnel concerné, telle qu'indiquée à l'Annexe 2.

ARTICLE 5 : DEMANDES

5.1. La Récompense ne peut être demandée que pour un (1) seul Produit promotionnel par foyer et par compte Yamaha Music Connect.

5.2. Pour participer à la Promotion et pouvoir prétendre à la Récompense correspondante, les Participants doivent enregistrer leur Produit promotionnel éligible via la Page de destination et/ou les supports de campagne pendant la Période de promotion. Les Participants ne disposant pas d'un compte personnel Yamaha Music Connect doivent tout d'abord procéder à la création d'un compte Yamaha Music Connect via la Page de destination pendant la Période de promotion. Une fois inscrits, les Participants doivent vérifier leur compte en cliquant sur le lien figurant dans l'e-mail de vérification envoyé à l'adresse e-mail fournie lors de l'inscription.

Une fois connectés à Yamaha Music Connect, les Participants doivent enregistrer le Produit promotionnel éligible dans la section « Mes produits et services » de leur compte personnel Yamaha Music Connect. Une fois l'enregistrement du produit effectué, un bouton « Utiliser le code Dorico » apparaîtra à côté du produit enregistré. En cliquant sur le bouton « Utiliser le code Dorico », un code de licence unique pour le logiciel Dorico (« Code de participation ») sera généré pour le Participant.

En cliquant à nouveau sur le bouton « Utiliser le code Dorico », le Participant sera redirigé vers la page de destination Dorico sur le site Web de Steinberg, où il devra : (1) se connecter à son compte Steinberg ID ou en créer un, (2) télécharger Steinberg Download Assistant, (3) utiliser le Code de participation, (4) télécharger et installer le logiciel Dorico, et (5) activer l'essai gratuit de 120 jours conformément aux instructions fournies sur le site Web de Steinberg (l'ensemble de ces étapes constituant la « Demande »).

Les Participants déjà inscrits sur Yamaha Music Connect qui enregistrent leur Produit promotionnel éligible pendant la Période de promotion auront également accès au bouton « Obtenir Dorico » et au Code de participation dans leur compte Yamaha Music Connect. Dans ce cas, la Demande doit être effectuée en suivant les étapes décrites ci-dessus.

5.3. Chaque Demande ne peut être soumise qu'une seule fois et n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle applicable aux Produits promotionnels figurant à l'Annexe 1.

5.4. La Demande doit inclure le numéro de série et le modèle du Produit promotionnel, qui sont obligatoires et peuvent être utilisés à des fins de validation. Chaque Demande doit être associée à un seul et unique compte Yamaha Music Connect par personne (une adresse e-mail) et un seul Code de participation peut être utilisé par Produit promotionnel enregistré et par client.

5.5. Si le Participant retourne ou échange le Produit promotionnel auprès du Revendeur agréé, il ne pourra prétendre à la Récompense et toute Demande sera alors rejetée. Pour éviter toute ambiguïté, le présent article n'empêche en aucun cas le Participant d'exercer les droits que lui confèrent la loi ou toute garantie applicable.

5.6. La Récompense n'est pas transférable, est proposée sous réserve de disponibilité et ne peut être échangée contre des espèces ou d'autres produits.

5.7. La Récompense ne sera disponible qu'après l'achat, sous réserve que le Participant ait mené à bien la Demande et que le Promoteur en ait validé la conformité.

5.8. En cas de circonstances imprévues, le Promoteur peut, à sa seule discrétion, remplacer une Récompense par une autre Récompense de valeur équivalente.

ARTICLE 6 : DONNÉES

6.1. Lorsqu'il soumet sa Demande, le Participant fournira des données à caractère personnel telles que son nom, son adresse, etc., qui seront conservées et traitées par le Promoteur aux fins de la gestion de cette Promotion.

6.2. Vous pouvez à tout moment vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel en envoyant un message à l'adresse Dataprotection@contact.europe.yamaha.com.

6.3. Toutes les données à caractère personnel seront traitées par le Promoteur uniquement dans le cadre de la gestion de cette Promotion, y compris la communication d'informations à des tiers désignés pour administrer la Promotion. Cela inclut également le transfert des données nécessaires à l'utilisation du code Steinberg, car ce code sera utilisé sur le site Web de Steinberg. Dans la mesure où nos prestataires tiers traitent vos données à caractère personnel, nous exigerons qu'ils se conforment aux lois applicables en matière de protection des données.

6.4. Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel, consultez la politique de confidentialité du Promoteur à l'adresse <https://fr.yamaha.com/fr/privacy-policy/index.html>.

ARTICLE 7 : CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

7.1. Le Promoteur décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard d'une Demande, ou si celle-ci n'est pas reçue au plus tard à la date limite pour demander à bénéficier de la Promotion.

7.2. Les Demandes seront rejetées si elles sont incomplètes, illisibles ou si le Participant ne satisfait pas aux dispositions de l'Article 3. Le Participant est tenu de fournir suffisamment de détails pour que les Demandes soient traitées.

7.3. Le Promoteur n'est pas responsable des frais encourus par le Participant en lien avec la Promotion.

7.4. Le Promoteur ne peut être tenu responsable d'aucune Demande tardive, de quelque nature que ce soit, relative à la présente Promotion.

7.5. Le Promoteur ne peut être tenu responsable de l'inexécution de la présente offre lorsque celle-ci résulte de circonstances constitutives d'un cas de force majeure, d'une faute imputable à un tiers échappant au contrôle raisonnable du Promoteur et/ou d'événements qui, sans faute de l'une ou l'autre des parties, rendent l'exécution impossible ou ne permettent pas son accomplissement satisfaisant.

7.6. Le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de rejeter toute Demande qu'il estime non conforme aux présentes Conditions.

7.7. Le Promoteur est en droit de demander le remboursement de la Récompense si l'achat du Produit promotionnel est annulé ou si le Produit promotionnel est retourné ou échangé.

7.8. Les Récompenses associées aux Produits promotionnels figurant à l'Annexe 1 sont fixes et ne dépendent pas des prix de vente établis par les Revendeurs agréés, lesquels déterminent leurs prix en toute indépendance. Les Récompenses ne peuvent être échangées contre des produits ou d'autres récompenses.

7.9. Si une disposition des présentes Conditions devait être jugée invalide en tout ou en partie, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Toute disposition sans effet sera remplacée par une disposition juridiquement valable dont le contenu se rapproche le plus possible de celui de la disposition jugée invalide.

ARTICLE 8 : JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes Conditions sont régies par le droit allemand. En cas de conflit entre le droit allemand et la législation en matière de protection des consommateurs du pays dans lequel les Produits promotionnels ont été achetés, cette dernière prévaut. Les présentes Conditions sont soumises à la compétence exclusive des tribunaux allemands.

ANNEXE 1 : Récompense et Produit promotionnel

| Produit promotionnel (Type et modèle) | Récompense |
|--|---|
| <p>Trompettes Xeno en Sib : YTR-8335, YTR-8335G, YTR-8335S, YTR-8335GS, YTR-8335R, YTR-8335RS, YTR-8335RG, YTR-8335RGS, YTR-8345, YTR-8345G, YTR-8345S, YTR-8345GS, YTR-8345R, YTR-8345RS, YTR-8345RG, YTR-8345RGS</p> <p>Trompettes Xeno en Ut : YTR-8445, YTR-8445S, YTR-8445G, YTR-8445GS</p> <p>Trompettes Xeno Artist Model : YTR-9335NYS, YTR-9335CHS, YTR-9335CHS BR, YTR-9335NYS BR, YTR-9445CHS, YTR-9445CHS BR, YTR-9445NYS YS BR, YTR-9445NYS YM, YTR-9445NYS YS, YTR-9445NYS YM BR</p> <p>Trompettes Custom en Sib : YTR-8310Z, YTR-8310ZS, YTR-8335LA, YTR-8335LAS, YTR-8340EM, YTR-8340EMS, YTR-8335RC, YTR-8335RCS, YTR-8335EA</p> <p>Trompettes piccolos : YTR-9825, YTR-9835</p> <p>Trompettes spécifiques : YTR-9610, YTR-9635, YTR-9636, YTR-9710, YTR-9630</p> | <p>Une période d'essai gratuite prolongée à 120 jours du logiciel de notation musicale « Dorico » de Steinberg.</p> |
| <p>Clarinettes Custom SE Artist Model : YCL-SEAM, YCL-SEAM A</p> <p>Clarinettes Custom CSG : YCL-CSGIII, YCL-CSGIII L, YCL-CSGIII H, YCL-CSGIII HL, YCL-CSG A III, YCL-CSG A III L, YCL-CSG A III H, YCL-CSG A III HL</p> | |

| | |
|--|--|
| <p>Clarinettes Custom CSVR : YCL-CSVR, YCL-CSVR E, YCL-CSVR A, YCL-CSVR AE</p> <p>Clarinettes Custom SEVR : YCL-SEVR, YCL-SEVR E, YCL-SEVR A, YCL-SEVR AE</p> <p>Clarinettes Custom CX : YCL-CX, YCL-CX E, YCL-CX A, YCL-CX AE</p> <p>Clarinettes Custom en Mib : YCL-881</p> | |
| <p>Saxophones sopranos Custom Z : YSS-82Z, YSS-82Z S, YSS-82Z B, YSS-82Z UL, YSS-82Z R, YSS-82Z R S, YSS-82Z R B, YSS-82Z R UL</p> <p>Saxophones altos Custom Z : YAS-82Z, YAS-82Z S, YAS-82Z B, YAS-82Z UL, YAS-82Z WOF, YAS-82Z WOF UL, YAS-82Z A, YAS-82Z GP</p> <p>Saxophones ténors Custom Z : YTS-82Z, YTS-82Z S, YTS-82Z B, YTS-82Z UL, YTS-82Z WOF, YTS-82Z WOF UL, YTS-82Z A, YTS-82Z GP</p> <p>Saxophones sopranos Custom EX : YSS-875EX, YSS-875EX S, YSS-875EX B, YSS-875EX GP, YSS-875EX HG, YSS-875EX HG B, YSS-875EX HG S, YSS-875EX HG GP</p> <p>Saxophones altos Custom EX : YAS-875EX, YAS-875EX S, YAS-875EX B, YAS-875EX GP</p> <p>Saxophones ténors Custom EX : YTS-875EX, YTS-875EX S, YTS-875EX B, YTS-875EX GP</p> | |

ANNEXE 2 : Période de promotion

| Produit promotionnel | Date de début de la Promotion | Date de fin de la Promotion | Date limite pour demander à bénéficiaire de la Promotion |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| Comme indiqué à l'Annexe 1 | 29/06/2026 | La Promotion se poursuivra jusqu'à ce que le Promoteur en annonce la fin | La Promotion se poursuivra jusqu'à ce que le Promoteur annonce la date limite pour demander à bénéficiaire de la Promotion |